



**CONSULTATION DU PUBLIC :**

«PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AUTORISANT LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES CORBEAUX FREUX ET LES CORNEILLES NOIRES ORGANISÉE PAR LA FREDON GRAND EST SUR LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE »

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DÉPOSÉES PAR LE PUBLIC**

23 FÉVRIER 2022

Le projet d'arrêté préfectoral autorisant la lutte collective contre le corbeau freux et la corneille noire organisée par la FREDON Grand Est, dans le département de la Marne, a fait l'objet d'une consultation du public du 23 février 2022 au 13 mars 2022, via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

À l'issue de cette phase de consultation, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

**1°) Nombre total d'observations du public reçues :** *Néant*

**2°) Synthèse des observations du public émises :** *sans objet*

**3°) Éléments de réponse :** *sans objet*

Durant la consultation du public, l'Office Français de la Biodiversité, nous a signalé le manque d'une annexe pour la déclaration des pièges en mairie. Cette modification a été prise en compte dans l'arrêté définitif.

L'arrêté définitif a été proposé à la signature de Monsieur le Secrétaire Général, chargé de l'administration dans le département de la Marne.